

Laisser libre s.v.p.

OSM - kontrolliert am/durch:

Webnutzeridentifikation:

Envoyez le formulaire entièrement rempli et dûment signé à l'adresse ci-contre.

SIX Interbank Clearing SA
SIC Operations
Hardturmstrasse 201
Case postale
8021 Zurich

Prestation concernée	SIC	<input type="checkbox"/> Production	<input type="checkbox"/> Test	<input type="checkbox"/> Test avec données productives (inclus test sans données productives)
	euroSIC	<input type="checkbox"/> Production	<input type="checkbox"/> Test	
Mode	<input type="checkbox"/> Inscription	<input type="checkbox"/> Mutation	<input type="checkbox"/> Annulation	<input type="checkbox"/> Blocage
	<input type="checkbox"/> Renouvellement du certificat d'utilisateur (même prestataire tiers)			
Date	(valable à partir de)			
Module	RBTR	<input type="checkbox"/> Lire et export	<input type="checkbox"/> Lire sans export	
		<input type="checkbox"/> Gestion des liquidités		
		<input type="checkbox"/> Soutien d'urgence, principe des deux yeux		
		<input type="checkbox"/> Soutien d'urgence, principe des quatre yeux		
	Query*	<input type="checkbox"/> Lire et export	<input type="checkbox"/> Lire sans export	

La définition des rôles des utilisateurs du Portail Web est présentée dans le manuel SIC et euroSIC.

* Pour les environnements de test X1P et X2P le module recherche n'est pas possible.

Participant: _____ (Nom de l'institution)

IID (no CB)

Accès pour l'utilisateur

<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame		
Nom* (conforme à la pièce d'identité)	Prénom* (conforme à la pièce d'identité)		
Téléphone	E-mail		
Date de naissance*	Rue/no		
NPA/Lieu	Pays		
Langue	<input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Français	<input type="checkbox"/> Anglais

Pour pouvoir utiliser le portail Web, l'utilisateur doit être en possession d'un SwissID ou d'un certificat.

[SwissID](#) (s'inscrire séparément)

ou

[Certificate](#) (commander séparément)

QuoVadis tres prestataires, notamment

Thumbprint** (empreinte digitale) du certificat de l'utilisateur (QuoVadis ou autres prestataires)

(Les valeurs du Thumbprint sont indiquées sur le certificat de l'utilisateur et doivent être saisies dans le tableau, appuyer sur F1 pour obtenir de l'aide)

**** Vous devez obligatoirement indiquer le Thumbprint pour l'utilisation, le formulaire ne sera pas traité sans Thumbprint!**

Par la présente inscription, nous acceptons les conditions d'utilisation ci-jointe, confirmons l'exactitude des données communiquées et commandons l'accès utilisateur. En cas d'utilisation de certificats émanant d'un prestataire tiers, nous confirmons que ces certificats sont sauvegardés sur un jeton de sécurité matériel.

Lieu et date _____

Signature(s) autorisée(s)
du participant _____

Nom(s) _____

Conditions d'utilisation établies par SIX Interbank Clearing SA (ci-après «SIX Interbank Clearing») concernant l'accès aux systèmes SIC et euroSIC par le Portail Web

1. Définition

- Participant:** Institutions ayant conclu avec SIX Interbank Clearing un contrat complémentaire ou un contrat de prestations (contrat de participant) en cours de validité concernant l'utilisation des systèmes SIC et euroSIC.
- Utilisateur:** Personne autorisée par le participant à agir en son nom auprès de SIX Interbank Clearing et utilisant le Portail Web.
- Prestataire:** Etablissement fournissant des certificats électroniques susceptibles d'être utilisés à des fins de légitimation auprès d'autres parties. Un prestataire tiers peut être un prestataire commercial, comme par exemple QuoVadis, ou un participant doté de sa propre infrastructure de certificats.

2. Utilisation de SwissID

1. Lorsqu'il utilise SwissID comme moyen de légitimation, l'utilisateur est tenu de suivre les dispositions et directives de SwissID.
2. SIX décline toute responsabilité en ce qui concerne la fonctionnalité de la SwissID. L'utilisateur assume l'entière responsabilité des risques pour les dommages pouvant résulter d'une mauvaise fonctionnalité ou d'autres défaillances de la SwissID.
3. Les exigences de SIX concernant les étapes d'identification requises de la SwissID pour pouvoir utiliser le portail Web peuvent être modifiées à tout moment.
4. Il convient d'informer immédiatement SIX en cas d'utilisation abusive de la SwissID par des tiers.
5. La suppression du compte SwissID par l'utilisateur doit être signalée à SIX.
6. SIX n'offre aucun support en relation avec l'utilisation de la SwissID.

3. Accès aux systèmes SIC et euroSIC par le Portail Web

SIX Interbank Clearing octroie l'accès aux systèmes SIC et euroSIC via le Portail Web aux utilisateurs munis d'un certificat d'utilisateur émis par un prestataire tiers admis par SIX Interbank Clearing, et d'un code NIP (ci-après «moyens de légitimation»). Les modalités d'utilisation du Portail Web sont décrites dans les instructions et manuels d'utilisation correspondants édités par SIX Interbank Clearing. L'utilisateur a accès aux données du participant dans les systèmes SIC et euroSIC. Il peut utiliser les modules que le participant a validés à son intention et exécuter les cas d'utilisation correspondants dans les systèmes SIC et euroSIC.

4. Interruption des prestations de service

SIX Interbank Clearing se réserve le droit d'interrompre à tout moment, selon sa libre appréciation, l'accès aux systèmes SIC et euroSIC par le Portail Web, afin de protéger le participant et SIX Interbank Clearing. SIX Interbank Clearing décline toute responsabilité pour les dommages susceptibles d'être causés par cette interruption.

5. Protection des données

SIX Interbank Clearing s'engage à respecter les dispositions de la loi fédérale sur la protection des données. Les données qui lui sont communiquées sont traitées confidentiellement. Les données personnelles éventuellement connues sont gardées secrètes, elles sont protégées et ne sont utilisées que dans le but pour lequel elles ont été communiquées à SIX Interbank Clearing. L'utilisateur prend acte que les données sont notamment acheminées par l'intermédiaire d'un réseau ouvert accessible à tous (Internet). Les données sont ainsi transmises régulièrement et sans contrôle au-delà des frontières. Il en va de même lorsque l'expéditeur et le destinataire se trouvent en Suisse.

6. Moyens de légitimation de SIX Interbank Clearing

Les moyens de légitimation de SIX Interbank Clearing ne doivent être utilisés qu'aux fins d'authentification auprès du Portail Web, dans le cadre des prestations convenues contractuellement avec le participant. Le seul usage prévu est l'authentification des clients dans le cadre du protocole SSL pour l'accès au Portail Web et l'autorisation d'utiliser les systèmes SIC et euroSIC. SIX Interbank Clearing décline toute responsabilité au cas où les certificats d'utilisateur seraient employés à d'autres fins.

7. Moyens de légitimation de prestataires tiers

En cas d'utilisation de certificats émanant de prestataires tiers, SIX Interbank Clearing vérifie si elle autorise l'emploi de ces certificats pour l'accès aux systèmes SIC et euroSIC par le Portail Web. La décision d'autoriser ou non ces certificats est à la seule discrétion de SIX Interbank Clearing. Les certificats émanant de prestataires tiers doivent au moins remplir les exigences suivantes:

- Sauvegarde obligatoire du certificat d'utilisateur sur un jeton (token) de sécurité matériel;
- Validité des certificats d'utilisateur: certificat non expiré, valable encore au moins neuf mois au moment de la nouvelle inscription;

- Validité des certificats racines: certificat non expiré, valable encore au moins cinq ans au moment de la nouvelle inscription;
- Standard: X.509 V3;
- Algorithme de signature: sha1RSA;
- Longueur de clé: au moins 2048 bit;
- Key Usage: authentification du client, signature numérique;
- Nombre minimum d'utilisateurs potentiels pour l'accès au Portail Web.

Certificat recommandé:

- www.quovadisglobal.ch

Certaines de ces exigences peuvent, le cas échéant, être remplies par d'autres solutions de même niveau. SIX Interbank Clearing se réserve le droit de modifier les conditions applicables aux certificats de prestataires tiers et, le cas échéant, de retirer sans préavis, selon sa libre appréciation, l'autorisation délivrée à certains certificats pour des motifs importants. SIX Interbank Clearing ne répond pas des dommages éventuellement causés par une telle décision. Il incombe au participant de fournir à SIX Interbank Clearing un certificat d'utilisateur ou un certificat racine; le participant fournit le certificat racine à SIX Interbank Clearing sur un support de données.

Le participant doit s'assurer que les certificats racines et les certificats d'utilisateur soient, si besoin est, prolongés à temps avant leur expiration. SIX Interbank Clearing ne consulte pas les listes de révocation de certificats.

8. Sécurité

La transmission des données entre l'utilisateur et le Portail Web s'effectue par liaison cryptée. La sécurité absolue des données, même cryptées, ne saurait toutefois être garantie, en raison de leur transfert via Internet. Il existe donc un risque résiduel que des tiers non autorisés parviennent à accéder aux données échangées ou à s'infiltrer dans les systèmes SIC et euroSIC en usurpant l'identité de l'utilisateur. Ce risque résiduel est exclusivement supporté par le participant. L'authentification auprès du Portail Web intervient uniquement via les moyens de légitimation de l'utilisateur. L'identité réelle de l'utilisateur de ces moyens de légitimation n'est pas et ne peut pas être contrôlée par SIX Interbank Clearing.

9. Obligations de diligence

Le participant est responsable de l'utilisation en toute sécurité et de la conservation en bonne et due forme par l'utilisateur de ses moyens de légitimation. Il contraint l'utilisateur à protéger ses moyens de légitimation contre toute utilisation frauduleuse par des tiers non autorisés. Le participant supporte tous les risques résultant de la divulgation des moyens de légitimation de l'utilisateur ou de leur utilisation – même frauduleuse. Toute modification ou suppression de l'utilisateur (par exemple suite à la rupture du contrat de travail) doit être immédiatement communiquée à SIX Interbank Clearing par écrit.

10. Blocage

S'il devait exister une raison de supposer qu'un moyen de légitimation a été ou pourrait être utilisé de manière frauduleuse (par exemple en cas de perte ou de négligence), l'utilisateur doit immédiatement le bloquer lui-même ou le faire bloquer par le participant. Le blocage intervient dans le délai commercial usuel. Le participant assume les risques liés à l'utilisation des moyens de légitimation avant l'intervention concrète du blocage. La levée du blocage requiert une demande écrite du participant.

11. Exclusion de responsabilité

SIX Interbank Clearing répond uniquement des dommages causés intentionnellement ou par négligence grave. En particulier, SIX Interbank Clearing décline toute responsabilité pour des dommages subis par le participant à la suite d'erreurs de transmission, de défauts techniques, de surcharges, d'interruptions (y compris des travaux de maintenance requis par le système), de pannes de même qu'en cas d'intrusions ou de manquements imputables aux exploitants de réseaux de télécommunications. En outre, SIX Interbank Clearing n'assume aucune responsabilité quant aux conséquences de pannes et d'interruptions survenant lors de l'utilisation – avec le soin usuel – du Portail Web. Elle rejette également toute responsabilité pour les dommages occasionnés lors de l'utilisation de certificats insuffisants ou arrivés à expiration émis par des prestataires tiers ou en cas d'utilisation frauduleuse ou inappropriée de certificats.

12. Annulation

Le participant peut annuler, par écrit, l'accès de l'utilisateur aux systèmes SIC et euroSIC par le Portail Web à la fin de tout mois civil et moyennant un préavis d'un mois.

13. Tarifs

L'accès au Portail Web est facturé au participant par SIX Interbank Clearing selon la grille tarifaire en vigueur.

14. Modifications

SIX Interbank Clearing se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions d'utilisation et les instructions d'utilisation du portail Web. Les modifications sont communiquées par écrit, par un message sur le Portail Web, ou par tout autre moyen approprié.

15. Langue standard: allemand

Si des passages ne sont pas clairs ou prêtent à confusion dans la version traduite des présentes conditions d'utilisation, la version allemande prévaut pour leur interprétation.

16. Droit applicable et for

Les présentes dispositions sont soumises au droit suisse; le for est Zurich.